

Demande de changement d'arrêt

SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE BUREAU DU TRANSPORT SCOLAIRE

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE			
NOM DE L'ÉCOLE			
IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE			
NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE	NUMÉRO DE FICHE	NIVEAU	ÂGE ACTUEL
ADRESSE COMPLÈTE			
CHANGEMENT DEMANDÉ			
Demande de modification pour AM PM	Numéro d'autobus		
Ancien arrêt			
Nouvel arrêt			
SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR LÉGAL			
IMPORTANT			
L'école a la responsabilité d'aviser le parent ou le tuteur légal de la décision du Secteur du transport scolaire.			
Il est du devoir du parent ou du tuteur légal de veiller à la sécurité de l'élève à l'arrêt assigné de l'autobus scolaire pour l'aller et le retour.			
SECTION RÉSERVÉE AU SECTEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE			
DEMANDE REFUSÉE DEMANDE ACCEPTÉE		Date d'entrée en vigueur	
COMMENTAIRES			
SIGNATURE		DATE	

Centre de services scolaire de Montréal P167 (21-08) AR